

**Financer autrement les Epl  
en temps de crise !**

**Animateur : Jean DUMONTEIL  
Directeur de la lettre du  
secteur public**

**PROGRAMME**

**09 h 30 Accueil**

**10 h 00 Introduction**

**Frédérique BONNARD LE FLOC'H, Présidente du Comité ingénierie des territoires, Présidente de BREST METROPOLE AMENAGEMENT, Vice-Présidente de la Communauté Urbaine Brest Métropole Océane.**

Les Collectivités locales réalisent près de 80% de l'investissement public. Elles sont donc pourvoyeurs essentiels d'équipements collectifs, et moteur essentiel de l'économie. Jusqu'à une période récente tout se passait relativement bien. Depuis la seconde crise de 2011, leur financement est devenu un souci important.

### **I. FINANCER EN TEMPS DE CRISE**

Depuis plusieurs mois, les dirigeants d'Epl ont de plus en plus de difficultés pour trouver des financements.

La donne a beaucoup changé du côté des banquiers : crise financière, Bâle III, etc... Les banques en relation avec les Epl, telle la Société Générale, étudient d'autres opportunités. La Caisse des Dépôts a mis en place une enveloppe de cinq milliards d'euros pour financer les prêts aux collectivités locales. L'étape suivante pourrait être la mise en place d'un pôle de financement où les collectivités paieront le vrai coût de leurs emprunts sans taux artificiellement bas ou montages financiers permettant d'abaisser artificiellement la charge de l'endettement les premières années ...

#### **INTERVENANTS**

**Yves AGUITON**

**Responsable  
Département des  
Participations  
Direction du Développement  
Territorial et du Réseau**

**CAISSE DES DEPOTS**

**Franck SAVAGE**

**Directeur Général**

**NANTES  
METROPLE  
AMENAGEMENT**

**Jean-Pierre ROSELLO**

**Directeur des Marchés  
de l'Economie Publique**

**SOCIETE GENERALE**

## II. FINANCER AUTREMENT

Le financement c'est aussi affaire d'innovation ! Pour accéder aux fonds Feder, à des financements transfrontaliers, aux appels à projets, à des fonds qui concernent la recherche, l'environnement ou l'éducation qui à première vue paraissent ne pas concerner les Epl, à la Fondation de France, etc. il faut être informé mais surtout être capable d'élaborer une stratégie dans le temps.

### INTERVENANTS

<b>Manuel CIRA</b> Responsable culturel  <b>NAUSICAA</b>	<b>Jean-Michel ROYO</b> Directeur Commercial France  <b>ARKEA BANQUE</b> Pôle Public et Institutionnel	<b>Henry FOURNIAL</b> Directeur des marchés logement social et économie mixte  <b>BPCE</b> Caisse d'Epargne
---	---	---

## III. POUR UNE NOTATION BANQUE DE FRANCE QUI PRENNE EN COMPTE LA REALITE DU RISQUE ECONOMIQUE DES SPL

**Témoignage de David CORTIER**  
Directeur des Relations Institutionnelles - SERL

« La Banque de France réalise régulièrement des analyses relatives à la situation financière des entreprises françaises. Il s'agit, entre autres, d'évaluer leur capacité à rembourser leurs crédits à un horizon de 3 ans et d'exprimer ainsi leur risque. Depuis plusieurs années maintenant, nous constatons que la Banque de France note très sévèrement la SERL dans son rapport annuel de la situation financière des sociétés. En effet, au regard de l'encours des emprunts ramené aux capitaux propres de l'entreprise, le ratio pourrait paraître très déséquilibré et pourrait justifier, sans autre forme d'analyse, une note facialement dégradée. Nos correspondants Banque de France nous assurent alors, vouloir changer leur mode de calcul et de notation. »

### INTERVENANTS

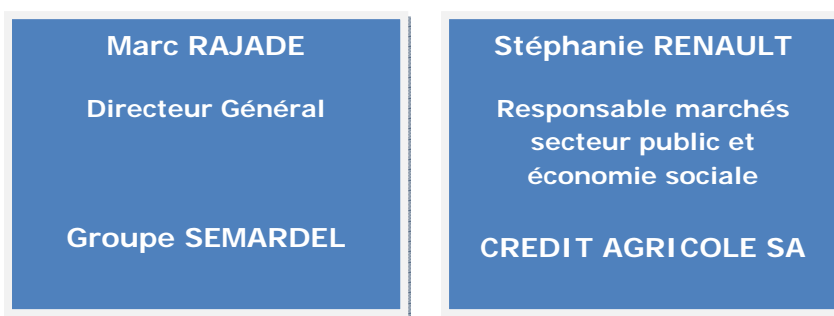
<b>Laurent DROUIN - Chef de Service</b> <b>Lisa SCHIRMER – Adjointe de Direction</b>  Direction des Entreprises Service de méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE)  <b>BANQUE DE FRANCE</b>
--

**12 H 45 - DEJEUNER**

## IV. NOUVELLE PISTE : LES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

« Les difficultés d'accès au crédit bancaire obligent les collectivités à diversifier leurs sources de financement, notamment à travers la « désintermédiation ». Si le marché obligataire fut, dans le passé, l'apanage de quelques rares collectivités – et ce, pour diverses raisons- force est de constater l'engouement récent des collectivités pour ce type de solution. Mais attention, si ce marché présente des atouts réels, il présente aussi des contraintes. Alors, le marché obligataire, oui mais pour quoi faire ? pour qui ? et comment ? Tout d'abord, il faut rappeler que le marché obligataire offre une variété de produits, qui diffèrent selon leur durée mais aussi le type de placement choisi (public ou privé). Dans la mesure où il s'agit d'un marché mondial, la concurrence entre les émissions est donc assez vive et plusieurs critères s'avèreront déterminants : la nature de l'émetteur et sa qualité (... sa « notation »), la taille de l'émission, sa structuration...Autrement dit, le financement désintermédié n'est pas une réponse universelle et quand bien même un potentiel existe, on ne s'improvise pas « émetteur obligataire ». Dès lors, un accompagnement spécifique est nécessaire de la part de professionnels, à la fois spécialistes de la notation mais aussi de l'arrangement d'émissions. » ...

### INTERVENANTS

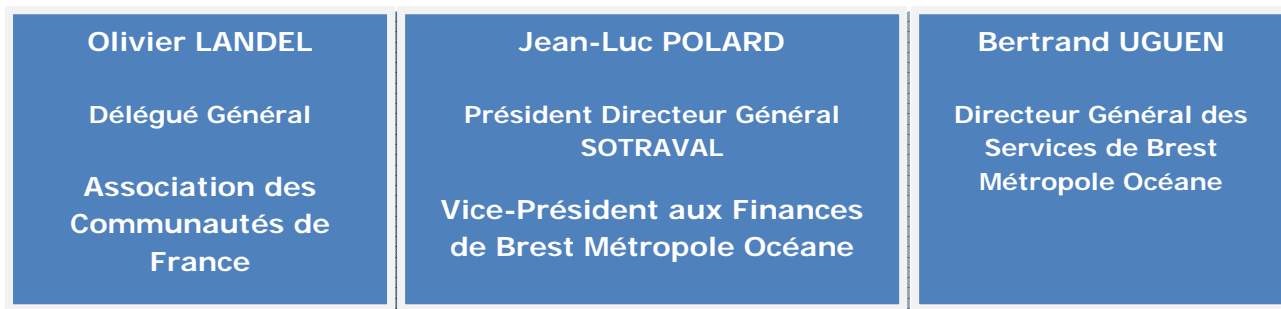


## V. ET POURQUOI PAS ?

### LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES EPL PEUVENT-ELLES CREER LEUR PROPRE AGENCE DE FINANCEMENT ?

Les collectivités locales et leurs associations souhaiteraient créer leur propre agence de financement, sur un mode mutualiste, et en s'inspirant d'institutions de types existants en Europe du Nord. Parmi les idées, celle de constituer un Etablissement public qui regrouperait les collectivités locales.

### INTERVENANTS



16 H 30 - FIN DES TRAVAUX